

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
<i>Réf : 2020120008</i>	<i>18/02/2021</i>

Référence de la décision : A/PM/2021-02-492

Délivrance de l'agrément de l'organisme de formation LUNEFCF :

A été délivré, l'agrément de l'organisme de formation LUNEFCF, afin de dispenser des formations aux tâches essentielles pour la sécurité suivantes :

- Tâche D : intervenir sur les composants critiques de l'infrastructure ferroviaire ayant un impact sur la sécurité des circulations (limitée au périmètre signalisation mécanique "vérifications techniques sur installation de sécurité neuves partie campagne").

Cet agrément est valable jusqu'au 18 février 2026.